

Règlement de la brocante vide-grenier du Dimanche 25/09/2022 à Lusignan

Article 1 : La brocante vide-grenier est exclusivement réservée à la vente au déballage d'objets d'occasions personnels et usagés, conformément à la réglementation : article L310-2 et L310-5 du code du commerce.

Les stands d'artisanat (bagues, colliers, bracelets, ...) et de vêtements neufs ne sont pas admis.

La vente de produits de consommation (exemples : alimentation, confiseries, crêperie, boissons, etc.) est formellement interdite, la petite restauration sur place et la vente de boissons étant exclusivement réservées au comité organisateur.

Tout manquement à cette règle entraînera le renvoi immédiat sans remboursement des sommes perçues au titre de l'inscription.

Article 2 : Le comité des fêtes de Lusignan est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante vide-grenier dans la limite des places disponibles et se déroulera des Halles à la Place du Bail de 9h à 18h.

Article 3 : Toute personne devra justifier de son identité lors de son inscription.

Si le vendeur est une personne morale (société ou association), l'indication de sa dénomination et de son siège devra être annotée en plus des références de la personne la représentant.

Ces informations seront collectées dans le registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Tout refus de communiquer ou de justifier les informations exigées dans le bulletin d'inscription entraînera l'exclusion de la brocante, sans remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

Article 4 : Le prix du mètre linéaire est fixé à 2€ (3m minimum sans voiture, 5m avec une voiture, 6m avec un camion).

Article 5 : L'installation aura lieu de 6h à 9h.

Les emplacements seront attribués par le comité des fêtes de Lusignan et ne pourront être contestés.

Article 6 : Les véhicules seront stationnés derrière l'étalage de chaque exposant.

Si la longueur de l'emplacement réservée est insuffisante pour permettre le stationnement du véhicule, l'organisateur pourra exiger que soient achetés les mètres supplémentaires au stationnement de ce véhicule.

Tout refus pourra entraîner le renvoi immédiat sans remboursement des sommes déjà perçues.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des pertes, casses ou autres détériorations. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuites.

Article 8 : La police de la brocante de Lusignan reste sous la compétence du Maire et des représentants du comité des fêtes dans la mesure de leurs compétences.

Article 9 : Toute participation à la brocante entraîne la pleine et entière acceptation du présent règlement.



Le Comité des Fêtes de Lusignan organise le Dimanche 25 Septembre 2022

« la 32^{ème} Brocante Vide-Grenier »

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : E-mail :

Longueur de l'emplacement demandé : m.

Montant (2€ par mètre linéaire) : 2,00 € X m. soit un total de : €

Le prix du mètre linéaire est fixé à 2 € (3m minimum sans voiture, 5m avec une voiture, 6m avec un camion).

Règlement par chèque libellé au nom du Comité des Fêtes

Obligatoire :

- Particuliers – Pièce d'identité :**
- Carte d'identité N° :
- Passeport N°
- Permis de conduire N°
- Professionnels :** N° de SIREN

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement de données destiné au suivi et à la facturation de la brocante vide-grenier de Lusignan.

La commune de LUSIGNAN est responsable du traitement des données. Ces informations sont destinées au personnel habilité de la commune de LUSIGNAN et au Centre des Finances Publiques.

Ces données seront conservées pendant une durée légale de 1 an pour le suivi de la facturation et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Elles sont recueillies pour répondre à une mission de service public.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiées et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

Par courriel à dpd@grandpoitiers.fr

Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville - 2 Place du 8 mai 1945 - 86600 LUSIGNAN ;

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation énoncées dans le règlement de la brocante vide-grenier de Lusignan, en particulier les articles 1 et 6, et j'accepte de m'y conformer.

Date et Signature